



TERRE SOLIDAIRE INFOS

N° 34
Juin 2007

Bulletin finistérien de liaison des Associations de Solidarité Internationale et de Défense des Droits humains

CICODES, 15, rue Jean Rameau 29000 QUIMPER - tel: 02 98 95 10 57 - courriel: cicodes@ritimo.org

Directrice de publication: Danièle L'Aot

Vente au numéro: 1,20 €

Abonnement (3 numéros): 3 €

EDITO

Dans la perspective du **Janadesh 2007**, nous consacrons cette édition aux problèmes d'accès à la terre à travers le monde (p.12).

Un lien vital unit les êtres et les sociétés humaines à la terre. Celle-ci est la base de la survie et de la satisfaction de nos besoins fondamentaux : nourriture, habitat, déplacement ; la base aussi de nos relations sociales, de nos ancrages culturels et de notre rapport au monde en général.

« *Nul être humain ne peut vivre tel un oiseau sur la branche* »
Ce proverbe maasaï nous rappelle le bon sens et la nécessité qu'il y a à reconnaître la légitimité et la place de chacun(e), à partager un territoire et ses ressources selon les principes d'inclusion, de tolérance et d'équité. Une équité que nous devons à nos contemporains autant qu'aux générations futures...

Or, cette justice fondamentale a été et demeure constamment bafouée : de l'Amazonie (p.7) aux forêts indonésiennes (p.8), de la Palestine (p.10) au Gabon, des peuples se voient dénier leur droit même à l'existence, brutalement arrachés à leurs terres ancestrales, à leurs moyens de subsistance et à leurs modes de vie. L'extraordinaire diversité des cultures et des sociétés, de leur gestion de l'environnement adaptée à la variété infinie des milieux naturels (pastoralisme, chasse et cueillette, pêche, agriculture...) se trouve balayée par la concurrence pour le contrôle des ressources qui sévit à l'échelle planétaire.

L'appropriation des terres constitue un enjeu primordial dans la guerre économique que se livrent grandes puissances ou transnationales ; elle est indispensable pour détenir l'arme alimentaire. Celle-ci, en privant des milliards d'individus de leur pouvoir de se nourrir de façon saine et autonome, les condamne à l'exode vers des villes déjà surpeuplées et au chômage ou à des emplois sous-payés qui exacerbent la concurrence entre populations laborieuses du monde entier. Mus par la recherche du profit, l'industrie et le commerce mondialisé s'avèrent d'insatiables consommateurs de ressources et matières premières. Ils détournent la terre de sa fonction nourricière par le développement des cultures d'exportations au détriment des agricultures vivrières (la banane au Costa Rica, le soja au Brésil), la construction de sites industriels et d'infrastructures gigantesques (le barrage des Trois Gorges sur le Yangzi Jiang a ainsi chassé 2 millions de paysan(ne)s), l'explosion urbaine...

Ce processus de déracinement sans précédent, dont on estime qu'il va toucher un milliard de ruraux en 10 ans⁽¹⁾, se greffe sur des situations d'inégalité d'accès au foncier héritées de l'histoire des sociétés (féodalisme, colonisation...) et génératrices de conflits souvent meurtriers. 500 millions de paysan(ne)s sont aujourd'hui privé(e)s de terres à travers le monde.

Loin de ne concerner que les pays du Sud, les problèmes d'accès à la terre sont bien réels au Nord, et d'une grande acuité en Bretagne, où l'attachement au pays et au territoire imprègne la culture, et où l'activité économique dépend beaucoup de l'agriculture, mais aussi du tourisme – secteurs directement liés à la terre et aux espaces naturels... L'orientation productiviste des politiques agricoles, avec ses répercussions sur les paysanneries du Sud (pratique du dumping, cultures de soja pour nos élevages, « carburant vert »), rend de plus en plus difficiles et précaires l'activité des agriculteurs et leur accès à la terre (p.4) ; elle compromet en outre, la régénération du milieu naturel et alimente une pression foncière dont sont victimes les catégories les plus modestes de la population (p.3).

Les luttes paysannes ont toujours eu pour principale revendication une redistribution équitable des terres. Des réformes agraires ont été mises en place dans plusieurs pays, comme le Chili (p.9), pour corriger les inégalités et instaurer de nouveaux rapports sociaux ; c'est aussi le sens de revendications alternatives, portées par le Mouvement des Sans-Terre (p.6) et Via Campesina, et d'initiatives locales (p. 5) autour de la notion de propriété sociale de la terre, et de la question de ses usages ou mésusages (p. 11)

Comme les individus, nos sociétés « modernes », mais déracinées et traversées de clivages, souffrent de l'exclusion, des inégalités croissantes et des frustrations, de l'intolérance et de la négation de l'autre. A l'heure où l'on refoule ici des milliers de migrant(e)s, faute de vouloir leur accorder une place, guérir ces maux, retrouver l'espoir et l'ouverture implique de revenir à notre réalité terrestre et terrienne.

T S I

Desket hon eus neuial er mor
evel pesked.

Desket hon eus nijal en oabl
evel evned.

Ha ma teskfemp bale war an douar
evel tud ?

Yann-Ber Piriou⁽²⁾

Nous avons appris à nager dans la mer comme des poissons.

Nous avons appris à voler dans les airs comme des oiseaux.

Et si nous apprenions à marcher sur la terre comme des êtres humains?

⁽¹⁾ M. Mazoyer, dans Question agraire et mondialisation

⁽²⁾ Kestell-traezh evit kezeg ar mor, Skol Vreizh

Comité de rédaction:

Marie-Anne Bonnal, Maryannick Carré, Jean-Claude Gourvès, Annaïg Renoux (CICODES)

Simone Jaouen (Peuples Solidaires – Quimper), Danièle L'Aot (Douar Nevez),

Janine Le Berre (ATD Quart Monde – Quimper)

Conception et mise en page par Benoit Cudennec

Publication soutenue par le conseil général du Finistère

C'est un jardin extraordinaire ! Bienvenue au Jardin solidaire !

Depuis début 2007, l'association *Espace Solidaire* a créé un jardin potager collectif, chez un particulier à Quimper. L'endroit calme, bien exposé, domine la ravissante et bucolique vallée du Steïr.

La parcelle d'environ 400 m² est gérée et cultivée par une dizaine de membres de l'association en respectant les règles de l'agriculture biologique. Les adhérents s'organisent pour apporter les soins nécessaires par roulement ou se retrouvent en groupe pour les interventions « plus musclées », type bêchage, nettoyage ou buttage, ou encore quelques goûters bien mérités...

Les récoltes seront partagées ou données en cas d'excédents... aucune hypothèse ne devant être écartée !

Ce jardin s'inscrit dans la continuité du local que l'association occupait jusqu'en 2005 en centre-ville de Quimper ; il s'agit d'un nouveau support, permettant d'aborder les thèmes de la solidarité et de défense de l'environnement, de manière plus concrète.

Quand ils se seront bien approprié les méthodes culturales et bien intégrés dans le site, les membres de l'association souhaitent ouvrir plus largement ce jardin afin qu'il soit aussi un lieu d'animation (ateliers) et d'échanges conviviaux entre jardiniers.

En résumé : une terre de liens...



Association *Espace Solidaire*
Contact : Annie Cotten 02 98 94 81 39

De l'énergie pour vivre au pays du Mené

Le Mené est l'un des 21 pays bretons, situé entre Loudéac et St Brieuc, enclavé entre la RN 164 et la RN 12. C'est un territoire de 12 000 ha, 6 400 habitants, essentiellement rural. L'agriculture représente 280 exploitations qui élèvent 12 000 bovins et détiennent 40 000 places de porcs. Le seul employeur important est l'abattoir de Kermené – Leclerc qui embauche 2 100 salariés sur le site de Collinée.

Suite au salon des fourrages qui s'est déroulé en 1995, les agriculteurs font le constat de la « mono-industrie » de leur territoire. Ils souhaitent faire évoluer le contexte pour devenir un pays qui traite les déjections animales sans les transférer ailleurs. D'autre part, ils s'orientent vers une diversification énergétique pour garder le maximum d'emplois et la valeur ajoutée sur le territoire. Les agriculteurs réunissent pour cela, tous les intervenants potentiels (administration, associations, élus...) pour confronter les points de vue et les faire évoluer vers un consensus. La première piste va être de travailler sur le compost des déjections.

Cela va s'orienter très vite, après plusieurs voyages d'études, vers la méthanisation, mais aussi vers le lancement de différents projets à l'étude ou en cours de réalisation :

- Station de **méthanisation** GEOTEXIA (14 M€ d'investissement – 8 emplois). Le procédé est basé sur une fermentation du lisier et de déchets de l'abattoir de Kermené. Le dégagement de méthane est brûlé dans un moteur entraînant un alternateur (vente de 12 Millions de Kwh). La chaleur produite va servir à sécher les déjections pour les vendre sur d'autres régions françaises qui en ont besoin pour leurs cultures (démarrage en 2009).

- Création et promotion de **réseaux de chaleur**. Ainsi la commune du Gourey a installé un réseau de près de 700 m qui chauffe des bâtiments publics, des résidences collectives, des commerces... Tout cela se fait à partir du bois de bocage qui est broyé en plaquettes.

- Elaboration d'une **filière « huile végétale pure »**. Cette petite usine s'est ouverte en début d'année. L'objectif est de valoriser 10 % de la surface agricole qui sera mise en colza. Cette graine est pressée pour obtenir de l'huile qui peut servir à remplacer le fioul des tracteurs. L'autre partie (tourteau) sert à nourrir les animaux.

- **Projet éolien** : potentiel de 25 mégawatt. Les élus du pays ne veulent pas « déléguer » ce projet à des sociétés d'investissement et préfèrent qu'il soit financé en partie par de l'épargne locale.

- Mise en place de mesures d'**économies d'énergie** dans les bâtiments publics. « La première économie que l'on fait, c'est la dépense que l'on ne fait pas ». Partant de ce principe, une étude réalisée a montré que la dépense en énergie dans les bâtiments publics (éclairage, chauffage...) était de 32 €/hab (proche de la moyenne nationale) ; l'objectif est de la ramener à 15 €/hab.

Les responsables de ces projets ont une volonté farouche de faire vivre leur Pays, d'y créer des emplois, d'atteindre l'autonomie énergétique du Pays, et au-delà, de développer le tissu social. Cela peut se faire grâce une concertation de tous les acteurs, la reconnaissance de l'intérêt collectif, en acceptant les particularités de chacun pour faire avancer les dossiers.

SOMMAIRE

La terre en Bretagne

Un Jardin solidaire 2

De l'énergie pour vivre au pays du Mené 2

Le foncier résidentiel en Bretagne 3

Installation des jeunes agriculteurs 4

Accès collectif et solidaire à la terre 5

L'accès à la terre dans le monde

Brésil :

Le Mouvement des Sans-Terre 6

Costa Rica :

Industrie bananière et petits paysans 7

La question du territoire en Amazonie péruvienne 7

Peuples des forêts et violation de leurs droits 8

Réformes agraires chiliennes 9

Palestiniens spoliés de leurs terres 10

Point de vue

La terre, patrimoine social 11

Références bibliographiques 10

Agenda,

Campagne JANADESH 2007 12

Le foncier résidentiel

La pression foncière

Les besoins

A l'horizon 2015, ils sont évalués à 20 000 logements à construire chaque année, dont :

- 4 000 en locatif social (HLM). Pour ceux-ci, on estime que sur 1 ha on peut construire 50 logements. L'emprise foncière serait donc de 80 ha.
- 7 000 en accession sociale à la propriété.
- 700 pour la rénovation urbaine.

L'implantation

- **urbaine** : agglomérations. La progression est très rapide, entraînant raréfaction et enchérissement des terrains à bâtir.
- **périurbaine** (en conséquence) : les Bretons acceptent maintenant d'habiter à 30 ou 45 minutes d'accès aux agglomérations, voire à leur travail.
- **littorale et îlienne** : très recherchée, elle entraîne une très forte aggravation de la pression financière et est confrontée aux graves problèmes de la protection des espaces naturels (encadré Loi littoral) ; et surtout de la diversification de l'habitat. Devant l'afflux des *étrangers* (résidents ou retraités), les *autochtones* aux moyens modestes sont écartés de l'accès au logement et doivent aller habiter ailleurs.

L'Établissement Public Foncier d'État (EPF)

Face à ces problèmes, spécialement l'expulsion progressive de la population d'origine, la Région Bretagne a réagi en proposant un dispositif qui permette, entre autres, à cette population de résister à la spéculation et de se loger sur place. Il s'agit d'un EPF, actuellement en instance de création.

Qu'est ce qu'un EPF ? C'est un organisme d'État qui se propose de pallier le manque de moyens des collectivités locales pour s'opposer à la spéculation foncière. Il leur sert de mandataire et d'intermédiaire pour constituer, à des prix abordables, des réserves foncières.

Comment agit-il ? L'EPF achète un terrain pour le compte de la collectivité qui en fait la demande, pour le lui revendre, 5 à 7 ans plus tard, à un prix fixé à l'origine. Ce mécanisme a pour effet :

- d'une part de rendre disponible des terrains pour la collectivité quand son projet aura abouti.
- d'autre part, de freiner la spéculation au niveau local en fixant le prix dès l'origine.

Comment est-il administré ? Il est géré par un Conseil d'Administration où siègent, avec les représentants de l'Etat, ceux de la Région, des Départements, des Communautés d'agglomérations, des établissements consulaires, c'est-à-dire les trois Chambres de Commerce, d'Agriculture et des Métiers. Il travaille en partenariat avec la SBAFER (remembrement rural) et le Conservatoire du littoral. Pour son financement, la Région propose une taxe de 6 euros par habitant.

Ses objectifs : Quatre domaines sont prioritaires : le **logement**, le développement **économique**, la protection de l'**environnement** et la reconversion des **friches** industrielles, commerciales et militaires. 80% des collectivités ont estimé que leur première priorité était l'**habitat**.

Prévisions HABITAT : L'EPF s'intéresse tout spécialement au financement du **locatif social** dans les communes qui sont tenues d'y consacrer 20% des constructions.

On peut espérer que la mise en place de l'EPF, d'abord prévue pour 2007, pourra se faire en 2008.

J.C.G

Une initiative locale :

La commune de Trégueux (22) a acquis 15 terrains de 430 à 500 m² pour favoriser l'accession à la propriété sur des critères spécifiques: âge, nombre d'enfants, revenus, attaches dans l'agglomération... Ces lots sont vendus 30% moins cher que sur le marché. 60 demandes sont déjà à l'étude. Cf. *Ouest France* du 9/10/2007

Loi littoral

Votée à l'unanimité le 3 janvier 1986, elle énonce 5 principes d'aménagement simples et clairs, applicables aux communes littorales :

- Extension de l'urbanisation en continuité des hameaux
- Extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage
- Interdiction de construire dans les espaces non urbanisés sur la bande des 100 mètres à partir de la limite haute du rivage
- Protection stricte des espaces naturels remarquables
- Interdiction des routes côtières et des voies naturelles de transit à moins de 2000 mètres du rivage.

Aujourd'hui la loi s'applique sur tous les rivages bordant le domaine public maritime des communes littorales.

Quelques Chiffres

La BRETAGNE

Population (01/2006) : 3 043 500 habitants

Prévision d'augmentation d'ici 2030 :

350 000 à 600 000 habitants

Superficie : 27 207 Km² soit 2 720 000 ha

Superficie non-constructible :

Forêts, landes, terrains inondables : 1 200 000 ha

Terrains *artificialisés* :

(habitat, autres constructions...) : 300 000 ha

Total : 1 500 000 ha

Reste : 1 220 000 ha

Soit moins de la moitié de la superficie totale

N.B. Spéculation : les terrains agricoles sont en diminution -

4 000 ha par an pour la Bretagne, 2 000 ha par an pour le

Finistère. Lorsqu'un terrain agricole devient constructible, son

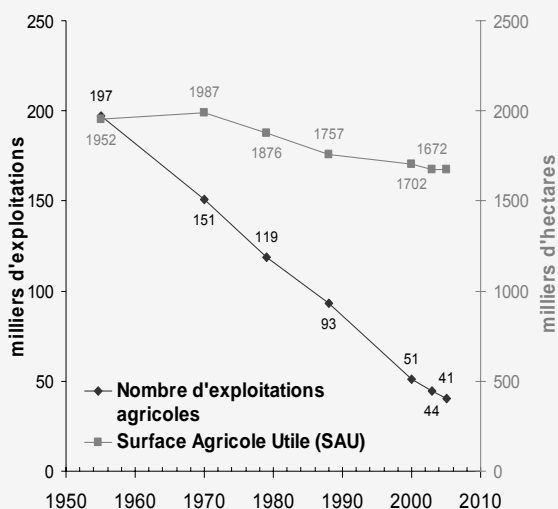
prix peut monter jusqu'à 30 fois.

Installation des jeunes agriculteurs

L'installation d'un jeune agriculteur relève du parcours du combattant. En effet, il doit faire face à des contraintes de foncier, de capitaux à trouver, de main-d'oeuvre ou d'organisation du travail dans un contexte où son métier n'est pas (plus) reconnu à sa juste valeur.

Pour s'installer, un jeune doit avoir un minimum de **formation agricole**. En 2005, 2 % des jeunes agriculteurs étaient titulaires d'un diplôme d'ingénieur, 25% d'un BTS, 60% d'un bac professionnel. Le niveau de diplôme conditionne l'obtention des aides de l'Etat à l'installation. 80% des jeunes installés sont fils d'agriculteurs. L'acquisition du foncier est liée à un agrément d'une commission professionnelle agricole et de l'administration. Il y a une forte concurrence sur le foncier entre un usage agricole, une gestion d'espace naturel et l'urbanisation. De 1992 à 2002, la Bretagne a perdu 82 000 ha de terres agricoles. Elles se sont transformées en espaces naturels (+ 42 000 ha) ou ont été urbanisées (+ 40 000 ha). Cela correspond à une diminution de 11 ha de terres agricoles par jour... Dans le même temps, le nombre d'exploitations diminuait de 41 %. De même, les exploitants en régime de croisière cherchent à s'agrandir pour augmenter leur capacité de production, ce qui peut permettre de compenser la baisse des prix agricoles. Cela a tendance à renchérir le prix du foncier. Ce problème est encore plus flagrant dans les zones de forte densité agricole. Cela pourrait changer dans les années à venir car l'effet du « papy boom » se fait sentir aussi en agriculture. De 2000 à 2005, il y a eu environ 200 départs de l'agriculture par an, on devrait passer à 350 par an dès 2007.

Concentration des exploitations agricoles bretonnes



Les Chiffres clés de l'environnement en Bretagne, ed. 2003 et 2005

La **recherche de capitaux** est un grand enjeu pour les jeunes agriculteurs. Selon un centre comptable agricole, le montant de capital d'exploitation est de 216 800 € en production laitière pour un quota de 297 600 litres, de 700 000 € en porc pour un élevage de 255 truies et de 170 200 € en aviculture pour un ensemble de poulaillers de 3 300 m². La rentabilité économique varie de 0,6% en lait, 6,5% en porc quand des entreprises de distribution sont à des niveaux bien plus élevés. Les capitaux proviennent de l'autofinancement des jeunes, des emprunts, des « efforts » faits par les parents sur la valeur du capital à reprendre. En effet, le futur retraité est partagé entre le fait de vendre son exploitation chèrement pour récupérer un capital pour la retraite et celui de ne pas pénaliser le jeune dans la rentabilité future de son activité. Les frères et soeurs, non agriculteurs, ont tendance à « peser » dans ce débat pour bénéficier de soultes... Le jeune agriculteur reçoit sous certaines conditions des **aides de l'Etat**. Mais la part des installations « non aidées » s'accroît. Elle représentait 32% des installations en 1992, 41% en 2005 sur un total de 800 installations en Bretagne pour 30 000 exploitations professionnelles. Cette situation financière se complique parfois de l'acquisition d'un logement pour les jeunes. Ils sont confrontés à l'augmentation du prix du logement, de façon encore plus nette sur les zones côtières ou en zones périurbaines.

Il faut noter enfin que l'agriculteur doit être **accepté et reconnu par le voisinage**. Cela pose des problèmes dans les zones à densité de population élevée où il doit respecter des contraintes (épandage de déjections, déplacement de troupeaux...) qui deviennent de plus en plus fortes au gré de l'urbanisation croissante. Il faut un travail de pédagogie et de reconnaissance mutuelle pour vivre en bon voisinage.

Il ne faut pas oublier que l'agriculture contribue à l'emploi. En moyenne, en Finistère, il y a 40 exploitations par commune. Celles-ci génèrent 11 millions € de chiffre d'affaires et induisent 92 emplois équivalents. Le rôle des agriculteurs est de produire notre alimentation dans un cadre réglementaire précis. Dorénavant, ils commencent à mettre sur le marché des produits non alimentaires : bois, éthanol, diester...

Les agriculteurs doivent pouvoir transmettre leurs exploitations à des repreneurs pour qu'ils puissent en vivre.

M. C.

1^{ère} région agricole française, elle fournit 12% de la production nationale pour 5% du territoire.

7 exploitations sur 10 ont une activité principalement tournée vers l'élevage. Elles assurent :

1/5 de la production française de **lait**,

1/3 de celle de veaux

49% des volailles

56% de la production porcine (14 millions de porcs : **plus de 5%** des effectifs en Europe !)

46% de la SAU sont consacrés aux **cultures fourragères**

(prairies artificielles et temporaires : 28,5% de la SAU, mais 18%...).

1/3 des légumes produits est destiné à l'**exportation**.

L'agriculture biologique représente **2% de la SAU**. 5^{ème} rang pour le nombre de fermes bio en France.

Les Chiffres clés de l'environnement en Bretagne, ed. 2003 et 2005

« L'agriculture bretonne en chiffres, année 2005 », Le Paysan breton, 4-11 mai 2007

Usage de la terre et spécialisation en Bretagne

Initiatives locales d'accès collectif et solidaire à la terre

Résister collectivement aux forces désintégrant du profit et à la concentration du pouvoir et des ressources, redonner vie au milieu rural, recréer des liens entre populations rurale et urbaine : tels sont les motifs qui, sur le plan local, animent diverses initiatives de gestion collective du foncier ou d'activités ancrées dans une dynamique sociale et territoriale.

En octobre 2006, un **Collectif « Dé-marches pour l'installation »**, invitait ceux et celles qui le souhaitaient à accompagner la transhumance d'un troupeau de vingt brebis entre St Cadou (29) et Sulniac (56) : à travers l'expérience d'un éleveur sans terre, ayant provisoirement obtenu de sa commune 4 hectares pour démarrer son activité et bénéficié de la solidarité d'un couple de paysans finistériens qui lui ont cédé des brebis, le Collectif voulait attirer l'attention du public, celle des élu(e)s, de la profession agricole, des « acteurs » de la gestion du foncier, sur les difficultés d'accès à la terre, notamment pour des porteur(se)s de projets qualifiés d'« atypiques ».

Ecarté(e)s par les institutions et un système qui privilégient les normes productivistes, ces projets de vie - pas seulement professionnels, insistent leurs promoteur(trice)s -, concernent des surfaces relativement petites (de 2 à 30 ha, parfois plus, en association) et des activités à dominante agricole mais intégrant également la valorisation des produits (transformation, commercialisation, accueil, formation...). Le souci d'une **relocalisation** de l'économie et le respect de l'environnement sont au cœur de ces démarches. Il s'agit par exemple de cultiver des blés anciens et fabriquer du pain vendu sur les marchés ou en boutiques de producteur(trice)s, ou de maraîchage sur 5 ha et de transformation des légumes distribués sous forme de paniers et en vente directe... La création de **réseaux de proximité** avec les consommateur(trice)s et la **diversification** caractérisent le plus souvent ces projets.

Certain(e)s doivent pour l'instant se contenter de baux provisoires, d'autres sont inscrit(e)s depuis des années au répertoire pour l'accès à des terrains... La constitution du Collectif répond au besoin de faire circuler l'information tant au niveau des candidat(e)s à l'installation qu'à celui des futur(e)s cédant(e)s et ainsi de rouvrir le marché du foncier. Au-delà des aspects juridiques et financiers, **transmettre** une exploitation et une activité implique aussi de se rencontrer et d'échanger autour de l'usage des terres, des pratiques et éventuellement des changements (surtout quand les ancien(ne)s exploitant(e)s restent habiter sur place)... Début juin, la « Fête de l'installation » organisée dans le Pays de Vannes par le Collectif sera l'occasion de partager les expériences et de renforcer réseaux et solidarités (avec les **CIVAM - Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural**, le **Groupement des Agriculteurs Biologiques...**), dans un souci de réalisme afin de concrétiser des projets « viables » autant que « vivables » sur les plans du travail, du mode de vie et des rapports sociaux.

« Il vaut mieux avoir un voisin qu'augmenter sa surface »

Un paysan français

L'implication de la population non agricole, voire non rurale, passe aussi par l'**acquisition et la gestion collective de terres et de bâti** pour soutenir des producteur(trice)s et des projets visant à re-dynamiser les territoires ; cette démarche permet d'enrayer la logique de spéculation foncière et de renchérissement, liée à la concurrence des maisons secondaires et à l'expansion urbaine... L'association **Liamm an Douar / Terre de Liens Bretagne** propose un accompagnement d'initiatives qui peuvent prendre la forme d'un GFA (Groupement Foncier Agricole), d'une SCI (Société Civile Immobilière) ou d'une association.

L'investissement est réalisé grâce aux associé(e)s (quelques-un(e)s, plusieurs dizaines, voire centaines selon les cas) ; il(elle)s contribuent chacun(e)s à l'achat de terrains et/ou de bâti par l'apport d'une ou plusieurs parts. La dynamique de groupe et l'ancrage local de l'épargne collectée favorisent l'intégration sociale, économique et professionnelle des porteur(se)s de projets. En Bretagne, une quinzaine d'expériences ont vu le jour ou sont en cours de réalisation, à Bannalec, Gouesnac'h, Plouneour-Ménez... Elles concernent des projets d'agriculture paysanne et permettent de rapprocher populations citadines et rurales, différentes générations et catégories socioprofessionnelles...

Parfois ces initiatives se font en lien avec des groupements de consommateur(trice)s, telles les **AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)**, assurant des débouchés et un soutien dans la durée aux producteur(trice)s. Le partenariat prévoit un préfinancement de la récolte ou production annuelle en échange de la livraison régulière de paniers. La charte des **AMAP** exige des pratiques respectueuses de l'environnement. A Quimper, la **WOUAMAP** regroupe une vingtaine d'adhérent(e)s et plusieurs producteur(trice)s ; ces dernier(e)s approvisionnent chaque semaine les *wouamapien(ne)s* en légumes, produits de la mer, miel, fromages, pain... L'orientation de la production résulte de choix collectifs et les membres de l'association peuvent participer à des travaux sur les exploitations, soutenir matériellement tel(le) producteur(trice) dans ses investissements (atelier, terrain...). Ce mode de fonctionnement n'est certes pas dépourvu de contraintes, de part et d'autre ; mais il se révèle être un véritable outil de résistance à la disparition des espaces agricoles et aux systèmes déshumanisés de production et de distribution. Les **AMAP** continuent d'essaimer : un nouveau collectif est en cours de constitution à Quimperlé...

Ces engagements, parmi d'autres, témoignent de l'aspiration d'une partie de la population à réinvestir le territoire rural, avec le projet d'y vivre ensemble et en bonne intelligence, dans la diversité et la complémentarité des activités, des origines et des modes de vie. L'accès à la terre y est envisagé comme « **propriété sociale** » : le droit repose sur l'usage de la terre, usage à définir en **convenance** avec l'environnement humain et naturel.

A.R.

Contacts :

Collectif Dé-marches pour l'installation :

marchepourinstallation@yahoo.fr

Liamm an Douar, Guerizouet, 56 620 Pont-Scorff ; www.terredeliens.org

Wouamap : Pascal Gouriou, 6 rue Belle-Ile-en-Mer, Quimper

ASPAARI (Asso. de Soutien aux Projets et Activités Agricoles et Ruraux Innovants) : Le Bourg, 35330 Bovel

Peuples Solidaires au Brésil avec le Mouvement des Sans-Terre (MST)

Interview de Marie-Françoise Guyavarc'h
membre du groupe de Lesneven

TSI : Vous faites partie de Peuples Solidaires, quel était le but de votre voyage en 2006 ?

MF.G : En avril 2006, une quinzaine de membres de *Peuples Solidaires* de St Pol de Léon, Lesneven et Clamart (92) se sont rendus au Brésil dans l'intention de connaître les partenaires dont nous soutenons les projets.

Dans l'Etat de Goiás, nous avons rencontré les animateurs de la Commission Pastorale de la Terre (CPT), un paysan installé dans un *assentamento* (terres conquises), des formateurs d'une maison familiale et les leaders d'une marche du MST organisée sur une semaine en direction de Goiânia la capitale, située à 200 Km de Brasilia.

TSI : Pouvez-vous nous informer sur ce Mouvement des Sans-Terre ?

MF.G : Pendant la dictature militaire de 1964 à 1984, le pays vivait le miracle brésilien qui entraîna la mécanisation de l'agriculture : « la révolution verte ». Cette restructuration provoqua l'expulsion des petits propriétaires et des salariés des « *latifundios* » qui devinrent des « sans terre ». Un grand nombre d'entre eux migrèrent vers les villes, déjà confrontées à une vague de chômage.

- 1979 : Première occupation massive de la *fazenda* Macali dans le Rio Grande do Sul.

- 1984 : Première rencontre des travailleurs ruraux sans terre officialisant la naissance du MST, son rôle étant l'éducation des « sans terre » mobilisés dans les différentes actions politiques : campements, marches, occupations diverses (*latifundios*, organismes publics, multinationales...).

Le MST regroupe 300 000 familles dans les *assentamentos* et 150 000 familles dans les *acampamentos* (occupations de terres). Ce mouvement est indépendant de tout parti politique et de l'Etat. Les organes de direction doivent comporter 50% de femmes et 50% d'hommes. Le MST ne lutte pas seulement pour la terre, mais pour une réforme agraire juste et non commerciale. Il est présent et organisé dans 23 Etats du Brésil. Les productions agricoles du MST sont la plupart du temps écologiques, sans OGM, favorisant la diversification des cultures, la nourriture des familles et la commercialisation à des prix accessibles aux plus démunis. Les rapports de production sont coopératifs et solidaires.

TSI : La Commission Pastorale de la Terre est une structure ecclésiale qui s'est impliquée dans le mouvement, quelle est sa part dans la démarche ?

MF.G : À Goiânia nous avons rencontré des responsables qui nous ont présenté leur analyse de la situation et précisé leur implication en tant que CPT tout en nous rappelant que **le Brésil est au deuxième rang mondial quant à la concentration de la terre**. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- la persistance d'une vieille pratique issue de la colonisation : le grillage ou accaparement sauvage des terres, loi du plus fort qui a éliminé les Indiens et perdure avec la complicité du pouvoir judiciaire qui favorise l'impunité des gros prédateurs.

- la modernisation par la mécanisation qui élève, de fait, la limite minimum de viabilité des exploitations et donc élimine les plus pauvres (5 à 100 ha au moins selon les régions).

- la politique des gouvernements successifs qui privilégie la monoculture avec son cortège de problèmes pour l'environnement.

Ainsi entre 1985 et 2000, le nombre d'exploitations de plus de 2 000 ha a été multiplié par 4. Chaque année la CPT effectue et publie le recensement des événements conflictuels, en augmentation importante depuis 2003. Les conflits sont moins imputables à la réforme agraire qu'à la **violence des rapports sociaux** imposés par l'agronégoce qui augmente. La pression sur les ouvriers agricoles pour accroître la productivité induit un nouvel **esclavage**. La CPT défend et promeut une agriculture familiale dans le respect de l'environnement comme modèle de développement. Si elle n'est pas opposée au marché, elle est hostile aux monopoles. Sa devise pourrait être : « *produire pour manger et vendre pour vivre dans une relation harmonieuse avec la nature* ».

Carte des États du Brésil



TSI: Et cette marche que vous avez croisée, comment ça s'est passé ?...

MF.G : En effet le jeudi 27 avril, une rencontre était prévue avec plusieurs marcheurs.

Ils ont entrepris cette marche symbolique et pacifique dans le but de faire valoir leurs droits : droit à la terre, droit à la justice, droit à la sécurité. Quand nous sommes arrivés sur place, nous n'étions pas vraiment attendus, mais l'impression de déranger s'est vite dissipée quand ils nous ont invités à visiter leur campement. Ils tentèrent, dans leur langue, de nous expliquer leur combat. Sur le mur étaient placardés quelques slogans ou mots d'ordre comme celui-ci : « *Nous devons être conscients que c'est organisés et unis que nous atteindrons nos objectifs* ». Une bonne illustration de la grande détermination des paysans. C'est ce qui nous a le plus frappés lors de cette visite.

TSI : Une évolution de la situation agricole est-elle perceptible ?

MF.G : Lors de notre voyage, nous avons mieux compris la contradiction entre les deux types de développement. D'un côté la réforme agraire, le développement de l'agriculture familiale, vivrière. De l'autre l'agrobusiness capitaliste produisant pour l'exportation. Le Brésil n'est pas encore sorti de cette situation contradictoire. La tendance est lourde, significative et nette, le gouvernement privilégie les productions dédiées à l'exportation, celles de nouvelles marchandises très prometteuses : éthanol, biodiesel, cellulose... Le début du second mandat de Lula confirme bien le peu de valeur donné à l'agriculture familiale. Les gros investissements s'orientent vers l'agriculture industrielle et vont prendre encore davantage d'ampleur, dès cette année, avec les plantations de canne à sucre OGM, de maïs OGM, de soja OGM... Pendant ce temps dans divers Etats du pays, des petits paysans résistent au manque d'infrastructures et à la baisse sans fin des prix de leurs productions. Le contraste entre deux types d'agriculture est saisissant : des champs de soja transgénique dont on ne voit pas les limites, d'immenses prairies d'élevage et, à côté, une agriculture vivrière de petits paysans ; des avions qui arrosent de Roundup des centaines d'hectares et, à côté, un *assentamento* où les paysans sans terre refusent toute utilisation de pesticides.

Dans ce contexte peu favorable à l'agriculture familiale on peut admirer encore une fois la résistance paysanne.

COSTA RICA

Les bonnes terres aux plantations industrielles, le reste aux petits paysans

En novembre 2005 une délégation de *Peuples Solidaires* s'est rendue dans la région de Siquirres au Costa Rica pour y rencontrer les travailleurs des plantations de bananes. Nous avons été accueillis par le syndicat local des travailleurs des plantations de bananes et d'ananas (SITRAP) qui dispose aussi d'une section de petits paysans, le SUPPAS fondé en 1984 par des paysans sans terre. Voici leur témoignage concernant l'accès à la terre.

Au Costa Rica les seules terres qui appartiennent à l'Etat sont les parcs nationaux, le tourisme étant devenu la première ressource du pays. Les terres agricoles sont vendues au plus offrant. Les bonnes terres sont très convoitées et ce sont les plantations industrielles de bananes ou d'ananas qui se les accaparent. Il reste pour les paysans locaux les terres de moindre qualité et les collines destinées à l'élevage. L'Institut du Développement Agraire achète, sans droit de préemption, les terres libres pour les répartir entre les petits paysans. Le petit producteur qui a obtenu des terres en devient propriétaire au bout de 15 ans, et n'a le droit ni de les louer ni de les vendre entre temps. On donne la terre aux paysans mais les exploitations étant petites et les prix peu rémunérateurs ils sont obligés de travailler dans les plantations pour faire vivre leur famille. Le soir ou le dimanche ils travaillent sur leur ferme, cultivée en semaine par la femme et la famille. A 45 ans ils sont usés par le travail ; les bananeraies ne les embauchent plus, malgré leur expérience, et ils ne peuvent faire autre chose que de devenir paysans et vivre exclusivement de la terre.

Le Conseil National de la Production (CNP) appuyait les petits producteurs pour l'achat des semences et des intrants, et la vente des produits agricoles, avec des subventions comme il en existe aux USA ou en Europe. La Banque Mondiale et le FMI ont fait pression sur l'Etat pour qu'il supprime le CNP et les subventions.

L'implantation des multinationales de la banane a fait du Costa Rica le 2ème exportateur mondial de bananes. Cette production assure 43 000 emplois directs et représente la 2ème source de revenus du pays. Mais, si le bilan est positif pour les multinationales et les grosses plantations costaricaines, il l'est beaucoup moins pour les petits paysans : 10 000 producteurs de maïs et autant de producteurs de riz ont disparu ; de 500 000 producteurs en 1994 le nombre est descendu à 350 000 en 2005. Le Costa Rica, qui était auparavant autosuffisant pour la plupart de ses besoins alimentaires, importe aujourd'hui 50% de son riz et 25% de ses haricots rouges (autre plat « national »). Le riz vient de Chine et des USA qui vendent aussi du maïs et des semences, la filière des semences locales ayant été abandonnée.

Autre préoccupation, l'accumulation des pesticides ou de leurs résidus dans les sols : les bananes reçoivent 30 % des pesticides destinés à l'agriculture dans le monde ! Si le seuil de toxicité est dépassé, comme c'est déjà le cas dans les plantations de Martinique ou de Guadeloupe, les multinationales s'installeront ailleurs mais elles laisseront des terres inutilisables par les paysans locaux...

Jean Kerouanton
Peuples Solidaires - Landerneau

Campagne du Réseau Solidarité
Appel 305

COSTA RICA, Chiquita : bananes indigestes

Avec 115 exploitations bananières et une présence dans plus de 60 pays, **Chiquita** se place en tête du marché mondial de la banane, ex-aequo avec son principal concurrent, **Dole**.

Depuis 2005, les bananes Chiquita sont certifiées par l'organisation de protection de l'environnement Rainforest Alliance. Pourtant, dans la plantation COYOL, au Costa Rica, la santé des travailleurs est en péril et leurs droits fondamentaux bafoués.

► Une lettre de protestation est à **signer et à adresser au directeur de Chiquita jusqu'au 30 juin**. Une lettre de soutien aux travailleurs licenciés est à envoyer à la coordination de syndicats bananiers du Costa Rica (COSIBA-CR)

La question du territoire en Amazonie péruvienne

Les peuples d'Amazonie entretiennent un rapport à la nature relativement déconcertant pour un Occidental. Ils se refusent à se plier à notre dualité radicale séparant la Nature de la Culture et préfèrent voir ces dernières comme une seule et même sphère de relations sociales. Les « êtres de la nature », animaux et plantes notamment, sont considérés par les Amérindiens comme des êtres sociaux à part entière, avec lesquels il est nécessaire de dialoguer. La notion de droits de propriété sur la nature entre en contradiction avec leur conception traditionnelle de l'environnement, considéré comme un espace « social » et non comme une matière que l'on peut s'approprier.

Ce rapport particulier à la nature, garant du respect de la biodiversité de la forêt amazonienne, est cependant confronté, on le sait, à l'exploitation effrénée des ressources de l'environnement par les Etats sud-américains et les multinationales de tous genres. Les Amérindiens découvrent aujourd'hui la nécessité d'exiger des droits territoriaux pour préserver non seulement leur mode de vie mais la forêt elle-même. Au Pérou, les organisations indigènes fondent leur démarche sur des décrets-lois de 1974 leur garantissant des droits « *communautaires, imprescriptibles et inaliénables* » sur des territoires délimités. Souvent de dimensions insuffisantes, ces entités territoriales se révèlent inadaptées à un mode d'exploitation de l'environnement traditionnellement fondé sur la chasse, la pêche et l'agriculture sur brûlis. La sédentarisation provoque en effet un épuisement rapide des ressources. De plus, ces territoires se trouvent régulièrement menacés par les politiques économiques des gouvernements successifs, désireux de poursuivre ce qu'ils dénomment « *la colonisation des terres vierges d'Amazonie* ».

Un nouveau défi se présente dès lors pour les Amérindiens, qui dépasse la question du seul « droit à la terre » : obtenir de l'Etat péruvien la reconnaissance d'une voie alternative de développement de l'espace amazonien qui prenne enfin sérieusement en compte les spécificités culturelles et écologiques de cette région du monde.

Ronan Julou
L'œil Vert

3, Lot. Pen ar Lenn – 29710 PEUMERIT
Association oeilvert@hotmail.com
http:// oeilvert.apinc.org

Peuples des forêts et violation de leurs droits

Notre association, **Peuples des Forêts Primaires**, défend les droits coutumiers ancestraux des Peuples Autochtones forestiers sur leurs territoires et lutte pour préserver leurs dernières forêts primaires, soumises à des coupes rases par une exploitation industrielle qui constitue un véritable pillage des ressources. La disparition de ces forêts s'accélère de façon exponentielle jour après jour. Voici quelques exemples, parmi tant d'autres, de spoliation de la terre de ces peuples.

Au Sarawak, état malaisien situé au nord de l'île de Bornéo, la déforestation outrancière est pilotée par l'ancien Ministre de l'Environnement, actuellement Premier Ministre, et six membres de sa famille. Les Penans, peuple nomade, ont engagé une lutte contre les forestiers en construisant des barrages de grosses branches pour arrêter la progression des bulldozers. Mais les compagnies forestières bénéficient de l'aide de la police et de l'armée. Il y a dix ans, le Suisse Bruno Manser avait projeté la création d'une réserve de biosphère sur le territoire des derniers nomades Penans. Pour que ce projet se réalise, Bruno Manser, dont la tête avait été mise à prix comme empêcheur du développement, s'est beaucoup engagé, à ses risques et périls et y a laissé sa vie le 23 mai 2000, à 45 ans. Après la destruction de plus de 90% des forêts primaires du Sarawak, en mars 2006, la réserve de biosphère a été créée officiellement : c'est le parc national de Pulong Tau d'une superficie de 58.000 hectares. Ce parc a vu le jour pour conserver ce reste de forêts primaires encore intactes à Bornéo et ainsi permettre aux Penans de continuer à vivre dans et de la forêt. Mais des images satellitaires ont montré que la compagnie forestière la plus ravageuse du Sarawak, la Samling, quadrillait de routes forestières 80% de ce territoire réservé aux Penans et procédait à une exploitation par coupes à blanc. Le bois est exporté sous la certification malaisienne MTCC (Malaysian Timber Certification Council). Les Penans lancent un appel international pour que les pays du Nord boycottent ces bois à la certification trompeuse MTCC et tous les bois tropicaux malaisiens.

Sur les territoires de Peuples Autochtones, au Sarawak, en Papouasie Nouvelle Guinée (Asie du Sud-Est), en Guyana (Amazonie), la Samling exploite actuellement et de façon toujours aussi destructrice, des concessions forestières pour une surface de quelques 4 millions d'hectares de forêts primaires tropicales pluviales.

En Afrique, au Gabon, la politique d'obtention d'aires protégées à hauteur de 10% de la surface de la forêt exclut les Pygmées de ces forêts primaires protégées et même des forêts avoisinantes, forêts dans lesquelles ils habitaient et vivaient. Leurs moyens de subsistance sont d'autant plus réduits que le reste du territoire est quadrillé par les concessions forestières. Pour survivre, ils sont condamnés à vivre dans des villages qui s'apparentent à des bidonvilles.

Au Laos, EDF est chef de projet d'un barrage sur la rivière Nam Theun sur le plateau de Nakay, région de forêts tropicales primaires, de marécages et d'agriculture. Un tiers de ce plateau est inclus dans la zone nationale de conservation de la biodiversité de Nakay-Nam Theun. Ce projet, soutenu par la Banque Mondiale, est destiné à produire de l'électricité dont 95% sera exporté en Thaïlande. EDF va envoyer une surface de 450 Km² dans laquelle se trouvent 16 villages. Quatre mille personnes vont ainsi être déplacées, en abandonnant leurs lieux de vie et de ressources, sans avoir d'autre choix. Par ailleurs, EDF prétend compenser la perte de biodiversité en déplaçant la zone protégée qui serait agrandie. Mais la biodiversité ne pourrait réapparaître, peut-être, que dans un millier d'années. Scientifiquement, on sait qu'il faut plusieurs millions d'années pour que la diversification des espèces animales et végétales se réalise.

Citons rapidement l'exemple du **Canada** (surtout Québec et Colombie Britannique) où les forêts primaires tempérées et boréales sont rasées pour fabriquer de la pâte à papier, ce qui prive les Nations Indiennes de leur habitat et de leurs sources de vie. Au Québec, les concessions forestières remontent jusqu'à la limite nord des forêts et aucune activité de chasse ni de pêche (l'eau des lacs, non protégée par les arbres, se réchauffe) n'est possible pour les Indiens.

De même, **en Colombie**, les Indiens Kogis ont été dépouillés de leur territoire. L'action menée par Eric Julien et son association Tchendukua, ici et ailleurs pour collecter des fonds afin de racheter leurs terres est maintenant bien connue en France.

Cette violation des droits coutumiers des Peuples Autochtones sur leurs forêts est entachée de mort d'hommes car pour pouvoir exploiter la forêt les milices de certaines compagnies forestières, voire la police ou l'armée, tuent non seulement des Indiens, des Pygmées... mais aussi des défenseurs de leurs droits tels que Chico Mendès au Brésil, Bruno Manser au Sarawak, Gentil Cruz, bras droit d'Eric Julien en Colombie...

Le but de notre association est de faire prendre conscience de tout ces crimes contre les hommes et contre la nature aux consommateurs, aux collectivités territoriales pour qu'ils renoncent à l'utilisation de ces bois qui sont vendus sans aucune éthique sur l'étiquette, car elle ne porte ni le nom exact du bois ni le pays d'origine. Nous attendons avec beaucoup d'impatience que ces forêts soient rendues aux peuples forestiers, aux communautés forestières, leurs meilleurs gestionnaires. Vivant et utilisant la forêt depuis des milliers d'années, ils ont toujours su respecter son fragile équilibre écologique. Avec l'exploitation industrielle forestière et ses engins lourds, destructeurs des sols, **la gestion durable des forêts primaires est impossible**. Parler de gestion durable n'est que poudre aux yeux dont se gargarise le commerce du bois. La certification F.S.C. (Forest Stewardship Council) n'est pas fiable, n'a qu'un but commercial (les volets environnementaux et sociaux sont ignorés) et la transparence de la filière est impossible à obtenir.

Nous contribuons à faire renoncer aux achats de bois de forêts primaires ici, en privilégiant les achats de bois locaux. Nous espérons ainsi faire ralentir les coupes de bois et protéger les dernières forêts primaires pour les Peuples qui y vivent.

Un regard rétrospectif sur les réformes agraires chiliennes

A partir de 1966 jusqu'au coup d'Etat de septembre 1973, l'IRAM⁽¹⁾ a travaillé au Chili durant la période des réformes agraires, celle d'Eduardo Frei (1965-70) puis d'Allende (1971-73), dans le cadre de la coopération bilatérale française, impulsée par de Gaulle pour contrecarrer l'influence des Etats-Unis.

Dans le contexte de la Guerre Froide, les USA étaient très attentifs à ne pas voir arriver au pouvoir des régimes qui menaceraient leurs intérêts vitaux. Après Fidel Castro et le « Che » à Cuba en 1959 et le très périlleux épisode des fusées soviétiques (1962), ils étaient extrêmement vigilants : en témoignent les coups d'Etat du Paraguay et du Guatemala en 1954, du Brésil en 1964.

La question agraire a constitué en Amérique latine un thème central des revendications populaires : héritées des formes archaïques de la propriété rurale coloniale (le complexe latifundium/minifundium), les structures agraires constituaient un mécanisme essentiel d'exclusion rurale, amplifié par la croissance démographique, très élevée partout. Suite à la prise de pouvoir de Fidel Castro, les Etats-Unis ont suscité en 1961 à Punta del Este une réunion de l'OEA (Organisation des Etats Américains) qui recommanda aux pays membres la mise en œuvre de réformes agraires.

C'est dans ce contexte que le Président Eduardo Frei, démocrate chrétien, succéda à la droite conservatrice et fit promulguer en 1965 la Loi de Réforme Agraire, basée sur la reconnaissance de la fonction sociale de la propriété et le rôle des organisations paysannes. Dans la foulée, il créa deux institutions spécialisées : l'INDAP (Institut de Développement de l'Agriculture Paysanne) pour l'appui à la petite paysannerie, et la CORA (Corporation de la Réforme Agraire) pour la réforme agraire.

Dans ces deux institutions, l'IRAM a collaboré à la formation technique et organisationnelle des paysans. Dans le premier cas, il s'agissait donc de tout petits exploitants, relégués dans les zones les moins favorables à l'agriculture mécanisée ; dans le deuxième, d'ouvriers agricoles⁽²⁾ devenus gérants de grands domaines qui n'ont été que rarement attribués aux bénéficiaires en parcelles individuelles. Les uns et les autres étaient généralement analphabètes, et culturellement très marqués par les rapports sociaux de respect au patronat et aux institutions religieuses.

Les organisations syndicales et coopératives paysannes, soutenues par les forces politiques favorables à la réforme agraire, ont rapidement été l'objet de très vives critiques de la part du patronat et de ses amis politiques. Des conflits graves ont éclaté ici et là, culminant en 1968 avec l'assassinat d'un cadre de la CORA. Ce crime a eu des retentissements idéologiques importants et contribué à une radicalisation des positions au sein des deux institutions ainsi que de la Démocratie Chrétienne, appelant à une accélération du processus d'expropriation.

L'élection de Salvador Allende fin 1970⁽³⁾, soutenu par l'alliance des partis de gauche (l'Unité Populaire) s'est traduit par une augmentation considérable des expropriations. Les institutions ont eu beaucoup de mal à faire face aux besoins croissants de formation, d'autant que les partis de l'Unité Populaire étaient très divisés sur les objectifs à poursuivre : propriété individuelle, collective, étatique ? L'économie chilienne fut en même temps l'objet de bouleversements profonds (expropriations d'entreprises, grèves des camionneurs soutenues par la CIA). Le monde rural était lui aussi traversé par d'innombrables conflits locaux : au niveau des organisations paysannes comme à celui des professionnels de l'agriculture, tous services confondus, les préoccupations socio-politiques prenaient une place prédominante.

C'est dans ce contexte d'agitation et d'incertitude qu'intervint, en septembre 1973, le coup d'Etat du Général Pinochet, alors que le projet de référendum proposé par Allende risquait de lui apporter un soutien populaire marqué. La CORA dissoute, l'INDAP « repris en main », une répression féroce s'est abattue sur les responsables des organisations paysannes, ainsi que sur les cadres militants des partis de l'Unité Populaire. Les domaines expropriés ont été rendus à leurs propriétaires initiaux, sauf dans les rares cas où la « parcellisation » avait été enregistrée par des actes notariés. Durant dix ans au moins, la vie paysanne a été marquée au sceau du chômage, de la misère⁽⁴⁾ et de la crainte. N'étaient autorisées que les réunions organisées par l'Eglise catholique, dont le comportement a été dans l'ensemble exemplaire⁽⁵⁾.

L'IRAM a bien entendu cessé ses activités au Chili, non sans avoir pris des dispositions permettant à ceux de ses partenaires les plus menacés par la répression de pouvoir s'exiler.

Quelles leçons tirer de ces années de transformations agraires radicales ? Certains auteurs ont entrepris des synthèses portant sur l'« avant » et l'« après » des réformes agraires : exercice difficile car les études d'impact sont rares, et les témoignages très dispersés. Contrairement au Mexique (la révolution agraire de 1917), elles ont certes été octroyées par les élites urbaines politisées plutôt que voulues par les paysanneries. Il n'en reste pas moins qu'une fois « libérées » par les lois promulguées par la Démocratie Chrétienne les organisations paysannes ont provoqué des changements culturels et sociaux majeurs.

Les formations dispensées à l'époque y ont certainement contribué, grâce à une analyse rigoureuse des pratiques et motivations paysannes, débouchant à la fois sur des alternatives concrètes et sur des propositions politiques nécessaires à leur mise en œuvre. Toute l'activité professionnelle ultérieure de l'IRAM et de ses partenaires en a confirmé la validité.

René Billaz (Douar Nevez)

⁽¹⁾ Institut de recherches et d'application des méthodes de développement, créé par l'Abbé Pierre en 1957 après l'indépendance du Maroc. IRAM : 49 Rue de la Glacière 75013 Paris www.IRAM.fr

⁽²⁾ Plus précisément des « peones » relevant d'un statut hérité du servage.

⁽³⁾ Avec un peu plus de 30 % des voix : le régime électoral chilien (élection présidentielle à un seul tour) conduisait à élire le candidat le mieux placé, même en l'absence de majorité absolue.

⁽⁴⁾ Une très sévère régression a frappé l'ensemble des secteurs économiques.

⁽⁵⁾ A l'inverse de l'Eglise argentine, très étroitement compromise avec les répressions militaires.

El Ardh - La Terre Les Palestiniens spoliés de leurs terres

La négation d'un peuple et de sa terre

En 1897, à Bâle, le premier congrès sioniste se donne pour objectif de créer un foyer pour le peuple juif en Palestine, considérée comme vide et stérile ; le slogan affirme d'ailleurs : « *Un peuple sans terre pour une terre sans peuple !* », alors que les Arabes constituent 93% des 550 000 habitants de la région !... Le **2 novembre 1917, la déclaration Balfour** se montre favorable à l'établissement d'un foyer national pour le peuple juif sur le territoire de la Palestine ; les Juifs y représentent alors 10% de la population et possèdent 2,5% des terres. Désormais, le but du mouvement sioniste sera de développer le peuplement juif qui s'accroît nettement après 1933, et d'acquérir des terres pour les nouveaux arrivants. En 1936, devant la résistance des Palestiniens, un premier plan de partage est envisagé, dans lequel le terme d'Etat juif apparaît. Au moment où l'ONU adopte le **plan de partage de 1947**, la population est composée pour 2/3 d'Arabes et pour 1/3 de Juifs ; ces derniers, bien qu'ils ne possèdent que 6% des terres, se voient attribuer par le plan de partage 57% de la Palestine...

A la proclamation unilatérale de l'Etat d'Israël, le **14 mai 1948**, les pays arabes voisins attaquent le nouvel Etat ; de ce premier conflit, l'Etat hébreu sort vainqueur et, à l'issue des armistices, étend désormais son contrôle sur 78% du territoire palestinien.

Un processus ininterrompu de colonisation

Suite à la guerre, la **loi de 1950 sur les biens des absents** permet de confisquer les terres des Palestiniens ayant quitté leur domicile avant le 1er septembre 1948. Déjà, 300 000 d'entre eux ont été chassés de leurs terres avant mai 1948, date de la création d'Israël ; en 1950, le nombre de réfugiés palestiniens atteint les 774 000. Les terres de 300 villages (détruits) vont ainsi être saisies, soit 375 000 hectares ; la loi de confiscation s'applique aussi aux Palestiniens déplacés à l'intérieur du territoire israélien. De 1948 à 1950, pendant trois années consécutives, des Palestiniens sont expulsés de leurs terres et déplacés pour beaucoup au-delà de la ligne d'armistice. Le processus de spoliation se trouve encore renforcé par des **lois d'urgence** qui créent des zones closes ou de sécurité et permettent de nouvelles confiscations à l'intérieur des frontières d'Israël. Le **30 mars 1976**, des Arabes israéliens protestent contre la saisie de nouvelles terres ; la répression est brutale et fait plusieurs morts. C'est cet événement que les Palestiniens commémorent chaque année, lors de la **Journée de la Terre**.

Aujourd'hui les Arabes israéliens ne possèdent plus que très peu de terres. Ils sont confrontés au problème du logement en ville, où les permis de construire leur sont refusés et les constructions « illégales » détruites (2 000 Arabes sont menacés d'expulsion à Haïfa). Se pose aussi le problème des villages arabes « non reconnus » (par la loi israélienne de planification et de construction de 1965) : ces villages n'ont ni conseil municipal, ni service public et font l'objet de destructions systématiques. Près du dixième de la population arabe israélienne est concerné, notamment dans le Neguev.

Dans les **territoires occupés depuis 1967**, les mêmes méthodes (loi sur l'absence, création de zones militaires interdites) sont appliquées afin de créer et étendre les colonies juives, illégales au regard du droit international, de Cisjordanie et Jérusalem Est. A l'heure actuelle ces colonies regroupent 460 000 colons israéliens (dont 200 000 à Jérusalem Est) sur *un territoire équivalent à 10% de la Cisjordanie*. Pendant et après la « guerre des 6 jours » de 1967, ce sont entre 250 000 et 300 000 réfugiés palestiniens supplémentaires qui ont été contraints d'abandonner leur terre...

Les revendications des Palestiniens

Les organisations palestiniennes membres de l'OLP demandent **l'évacuation de tous les territoires occupés en 1967**, afin d'y créer un **Etat palestinien** (prévu dans le plan de partage de 1947 mais qui n'existe toujours pas), sur ce qui représente 22% de la Palestine historique. Elles réclament également l'application du **droit au retour des réfugiés** prévu dans la **résolution 194** de l'ONU.

Le **Hamas**, qui n'est pas membre de l'OLP, refuse de reconnaître Israël (Etat qui n'a d'ailleurs pas de frontières officiellement définies) de façon explicite comme l'exigent l'Etat hébreu et les pays occidentaux ; il en a néanmoins admis implicitement la reconnaissance, si Israël évacue tous les territoires occupés, y compris Jérusalem Est.

En 1988 à Alger, l'OLP a reconnu l'existence d'Israël, reconnaissance ensuite confirmée devant l'ONU ; mais Israël n'a toujours pas reconnu un Etat palestinien.

Quant aux pays arabes, ils viennent de réitérer leur proposition d'une **paix globale** avec Israël - jusqu'à présent seules l'Egypte et la Jordanie ont signé la paix - contre l'évacuation des territoires occupés en 1967 et le droit au retour des réfugiés (plan Abdallah de 2002).

Yves Jardin

Association France - Palestine Solidarité, Comité de Cornouaille
12 rue Charles de Foucauld, 29100 Douarnenez
yjardin7@wanadoo.fr

Références bibliographiques sur l'accès à la terre

Disponibles au CICODES

Reuves :

Campagnes Solidaires (Confédération Paysanne)
Info terra (MST Brésil)
Dossiers consacrés à l'accès à la terre :
Faim et développement magazine n°222, mai 2007 : Femmes et accès à la terre
Notre terre pour un développement durable n° 21, mars 2007
Résonances hors-série 17 avril 2007
Silence! n° 345, avril 2007

Ouvrages :

GRIFFON Michel, Nourrir la planète, Odile Jacob, 2006
DUFUMIER Marc, Agricultures et paysanneries du Tiers Monde, Karthala, 2004
MALASSIS Louis, L'épopée inachevée des paysans du monde, Fayard, 2004
PEREZ-VITORIA Silvia, Les Paysans sont de retour, Actes Sud, 2005
Question agraire et mondialisation, Alternatives Sud, vol. IX, L'Harmattan, 2003

La terre, patrimoine social

« Ce que nous appelons la terre est un élément de la nature qui est inextricablement entrelacé avec les institutions des hommes. La plus étrange de toutes les entreprises de nos ancêtres a peut-être été de l'isoler et d'en former un marché. »
Karl Polanyi⁽¹⁾

En Bretagne comme ailleurs, l'accès au foncier dépend directement de la manière dont sont utilisées les terres : l'**usage**, qui détermine un **système de production**, conditionne les **structures agraires** (les formes de propriété, la taille des exploitations, les modes de faire-valoir). Or, cet usage de la terre concerne la société dans son ensemble : l'envisager comme un patrimoine social ouvre donc des espaces de solidarité dans lesquels « d'autres mondes » peuvent germer...

D'après René Louail, de la **Confédération Paysanne Bretagne**, le choix d'une agriculture industrielle (par ailleurs cohérent avec le modèle économique dominant, productiviste), divise par trois les possibilités d'installations. La spécialisation et la concentration des productions, des exploitations et de la main-d'œuvre, associées à l'irruption brutale du commerce mondialisé au sein des systèmes agricoles du monde entier révèlent crûment leurs limites : dégradation des ressources naturelles, destruction de modes de vie, d'emplois et de savoir-faire, dépossessions et formes modernes d'esclavage. Ces politiques excluent d'emblée les activités guidées par le principe de **souveraineté alimentaire** et créatrices d'emplois : une agriculture orientée vers les marchés locaux, économe en énergie, respectueuse de la nature, autonome et contribuant à l'équilibre d'un territoire ; équilibre fondé sur la complémentarité et la solidarité plutôt que la subordination, la concurrence et les conflits d'intérêts (par exemple entre consommateur(-trice)s à la recherche des prix les plus bas et producteur(-trice)s essayant d'obtenir des prix rémunérateurs...).

« L'agriculture a pour finalités de produire de la nourriture – c'est la priorité absolue -, d'employer des femmes et des hommes partout sur le territoire, de préserver l'environnement et sa biodiversité. »

Campagnes Solidaires, avril 2007

L'étymologie ne nous renvoie-t-elle pas à cette triple affirmation : pas de pays, de paysages... sans paysan(ne)s ? Cette perspective globale intègre les aspects économiques, sociaux et environnementaux des activités liées à la terre. Elle traduit une réalité fondamentale : le rôle productif de la terre n'est que l'une des multiples fonctions vitales de celle-ci ; élément nourricier et de régénération de la nature, elle est le lieu que l'on habite, le socle matériel et culturel des individus et des groupes humains dont elle assure la pérennité, l'ancrage dans l'espace et le temps...

Ce lien avec le territoire comme espace de vie est si fort que, parmi des populations menacées par l'expulsion ou par la destruction de leur milieu naturel, physique autant que spirituel, les cas de suicides se multiplient : chez les Maasaï, les paysan(ne)s chinois(es), et dans nos campagnes mêmes...

« Le rapport des hommes au foncier est par essence un rapport social, un rapport **entre les hommes autour de la terre** », écrit Michel Merlet⁽²⁾ ; proposition que l'on peut, à partir de l'analyse du genre, décliner ainsi : « un rapport entre les hommes et les femmes » ! En effet, bon nombre de sociétés patriarcales entretiennent avec la terre une relation d'exploitation et d'appropriation qui n'est pas sans rappeler la domination exercée sur les femmes ; le corps des secondes est d'ailleurs souvent identifié à la première dans l'imaginaire culturel... Seuls 2% des terres à travers le monde appartiennent à des femmes, chiffre qui reflète bien le profond déséquilibre entre les sexes; lui font écho les données relatives aux formidables inégalités dans la répartition des terres, un peu partout sur la planète (par exemple, au Brésil, 1% de la population détient 46 % des terres !)...

Or, la propriété se définit comme « le droit d'user, jouir et disposer d'un bien de façon exclusive et absolue sous les restrictions établies par la loi ». Cette notion - devenue institution sacrée -, de par son caractère *exclusif* et donc *excluant*, ne porte-t-elle pas en germe ces inégalités qu'elle révèle si clairement ? Si l'on en croit la longue histoire des révoltes paysannes et la permanence d'innombrables conflits autour du foncier, au Nord comme au Sud, la question de la propriété contribue même à entériner et à entretenir les criantes injustices dans la répartition des ressources nécessaires à la vie!

Le morcellement, le cloisonnement des territoires, indissociables de l'avènement de la propriété privée, débouchent finalement sur une accumulation et une concentration des parcelles entre les mains d'une minorité. Ils se traduisent par une dissolution des liens communautaires, une atomisation et un individualisme caractéristiques de nos sociétés industrielles. L'exode rural et le déracinement constituent l'expression la plus frappante de cette logique d'exclusion qui est aussi à l'œuvre dans les rapports entre générations, milieux professionnels, culturels...

Quant à la propriété d'Etat, elle s'avère souvent un simple instrument pour imposer les choix d'une minorité qui détient le pouvoir, à des populations dont les besoins réels, les aspirations et l'autonomie sont niés et réprimés la plupart du temps avec une extrême violence ; ce fut le cas en ex-Union Soviétique, où la collectivisation forcée provoqua en Ukraine la terrible famine de 1933, et ses 5 à 7 millions de morts.

Ce repli et ce cloisonnement contreviennent aux lois de la vie : un territoire, comme une société, loin de se réduire à la somme des unités qui les constituent (individus, groupes, parcelles), se nourrissent des liens et des échanges que leurs composantes entretiennent entre elles. La circulation, l'ouverture, sont les conditions de leur dynamisme.

« Terre et liberté ! » : cette revendication de la révolution paysanne menée par Zapata, résonne jusqu'à aujourd'hui dans l'aspiration des populations à prendre leurs destinées en main!

A.R.

⁽¹⁾ *La grande transformation*, Gallimard, 1983

⁽²⁾ Cité par J. Bové, *Paysan du monde*, Fayard, 2002

Campagne: Janadesh Le peuple en marche pour l'accès à la terre

Le **Réseau-Solidarité** et les organisations soutenant le **Janadesh** ont publié un **appel** pour informer sur la marche des sans-terre indien(ne)s sur Delhi, qui aura lieu du 2 au 22 octobre.

Le document contient une carte postale à envoyer au Premier Ministre indien ainsi qu'un message de soutien à **Ekta Parishad**. Cette campagne est à relayer jusqu'au 22 octobre. L'**appel** est disponible au **CICODES** ou téléchargeable à l'adresse suivante: www.peuples-solidaires.org

Diffusons-le autour de nous!

Janadesh 2007 – L'été pour se mobiliser en Bretagne

En Inde, la campagne **Janadesh**, « la Volonté du Peuple », et la préparation de la grande marche pour l'accès à la terre prévue en octobre, battent leur plein. Les militant(e)s d' **Ekta Parishad** multiplient meetings et rencontres dans les villages, organisent la collecte d'argent et de vivres, le repérage des lieux d'hébergement, d'approvisionnement en eau pour les 25 000 à 100 000 participant(e)s ... Récemment au Bengale Occidental, la résistance des paysan(ne)s aux projets de *Zone Economique Spéciale* et d'implantations industrielles sur leurs terres a été violemment réprimé par les autorités, faisant 30 morts. Ces événements tragiques témoignent de l'urgence des mesures revendiquées par **Ekta Parishad** afin de garantir l'accès aux ressources pour les pauvres.

En Europe, les organisations solidaires du **Janadesh** (dont la *Coordination Paysanne Européenne*, *Frères des Hommes*, *Peuples Solidaires*, la *Confédération Paysanne*...) relaient les revendications des sans-terre afin d'exercer une pression internationale sur le gouvernement indien ; elles veulent aussi sensibiliser les Européen(ne)s aux problèmes d'accès au foncier, de souveraineté alimentaire, dans nos pays.

Des journées de mobilisation et de rencontres à Bruxelles et Luxembourg sont programmées en octobre, à l'appel « La Terre pour la Vie », « Land for Life ».

www.ektaparishad.org
www.peuples-solidaires.org

En Bretagne, la coordination de soutien au **Janadesh** sera présente sur plusieurs festivals pendant l'été afin d'informer le public et les associations sur ces questions. La « caravane des droits » de **Peuples Solidaires** et du **CRIDEV**, la **Confédération Paysanne**, le **CRISLA**, le **CICODES** seront donc mobilisés à l'occasion de la *Fête des Vieilles Charrues / Gouel an Erer Kozh* à Carhaix (19-22 juillet), du *Festival Interceltique de Lorient* (3-12 août), du *Mondial Folk* à Plozévet (16-21 août), du *Festival du Cinéma de Douarnenez* (18-25 août). Le nouvel appel du **Réseau Solidarité** y sera largement diffusé. Le **Conseil général du Finistère** a de son côté prévu de faire parvenir un message officiel au gouvernement indien.



**Fin d'une époque:
Nouveau départ**

LA SARL **Solidair'Ethic** ferme la boutique le 21 juillet 2007.

Cependant cette fermeture n'induit pas une cessation d'activités, mais un moyen de réfléchir ensemble sur de nouvelles modalités d'actions! Pour en savoir plus, rendez-vous sur **solidairethic.com** à la rubrique « fin d'une... » ou passez à la boutique (**12 rue Toul al Laër à Kemper**) où toutes les informations sont affichées.

<p>Juin 2007</p>	<p>Journée Mondiale des Réfugiés</p> <p>le 20</p>
<p>du 14 au 26 à Quimper</p>	<p>Film « We feed the world (le marché de la faim) » d'Erwin Wagenhofer (Autriche 2005 1h36 Documentaire) à la salle du Chapeau Rouge. Film sur la pauvreté au coeur de la richesse qui éclaire la manière dont notre nourriture est produite et répond aux questions que le problème de la faim dans le monde nous pose. Contact : 08 92 68 00 71</p>
<p>le 22 à Pont l'Abbé</p>	<p>Théâtre-Forum à 20h30 à la MPT proposé par le REPCIP29 (Réseau d'Education Populaire à la Citoyenneté Planétaire 29). Contact : Serge Bonnal au 02 98 95 87 40</p>
<p>Juillet 2007</p>	<p>Journée Mondiale de la Population</p> <p>le 11</p>
<p>le 28 juillet à Logonna Daoulas</p>	<p>Festival afrik'o bendy, organisé par l'association Sénibolo et par l'association ASKAN porté sur l'Afrique. Cela se déroulera en plein air, toute la journée avec concerts de percussions, jonglage, animations enfants et repas africain le soir... possibilité de camper... Voir sur http://www.coeuraumali.org/coeur_au_mali_2007/programme.html. Contact : Antoine Le Roux au 06 72 08 00 20 ou asso_askan@yahoo.fr</p>
<p>Août 2007</p>	<p>Journée internationale de la Traite Négrière et de son Abolition</p> <p>le 23</p>
<p>du 18 au 25 à Douarnenez</p>	<p>30e Festival de cinéma de Douarnenez avec Mille et une Bretagnes (Regards et coups de coeur sur un siècle de films), Portraits de colonisés (Mémoire, représentation et imaginaire de la colonisation), Fenêtre sur les Andes (Prises de parole et résistance indiennes), La grande tribu (Fidélités à notre famille des peuples minorisés), Vitrine et rencontres de l'audiovisuel de Bretagne. Et des surprises pour nos 30 ans. Renseignements : 02 98 92 09 21 ou fdz@wanadoo.fr</p>
<p>Septembre 2007</p>	<p>Journée internationale de la Paix</p> <p>le 21</p>
<p>le 15 à Quimper</p>	<p>Forum des Solidarités organisé par l'Espace associatif. Contact : 02 98 52 33 00</p>
<p>le 17 à Quimper</p>	<p>Regard sur le Burkina Faso, organisé par le CICODES à l'espace associatif, à 20 h. Compte rendu de voyage présenté par Danièle L'Aot. Faut-il encore aider l'Afrique? Comment? Et autres questions à partager. Contact: 02 98 95 87 40</p>
<p>le 22 à Quimper</p>	<p>Assemblée Générale du CICODES</p>
<p>Octobre 2007</p>	<p>Janadesh 2007</p> <p>du 2 au 22</p>
<p>le 17 à Quimper</p>	<p>Journée mondiale du Refus de la misère avec ATD Quart-Monde</p>
<p>Le 20 à Quimper</p>	<p>Soirée axée sur la Colombie organisé par le Comité Amérique Latine à la MPT de Penhars, expo vente (tableaux et peintures), artisanats, conférence sur la Colombie, repas / concert, 15 €.</p>